

Sommaire

✕ Agenda, Actualité	p.1
✕ Perspectives Eco-pâturage : un réseau départemental	p.2
✕ Technique Le colostrum : assurance vie de l'agneau	p.2
✕ Marché Cotation de l'agneau français	p.3
✕ Rallye Bergerie Des idées pour se simplifier la vie	p.3
✕ Sanitaire Parasitisme : où en est-on ?	p.4

AGENDA

✕ Le 14 janvier 2021 à Albi

« Etre en règle sur son troupeau »

Une journée de formation pour refaire le point sur toutes les obligations réglementaires concernant votre troupeau : que faut-il avoir dans le registre d'élevage, les nouveautés de l'Aide Ovine, la gestion de la pharmacie, etc... Pour être au clair lors d'un contrôle ! Inscription à cette formation au 05.63.48.83.16.

✕ Février 2021 : Rallye bergerie

Des idées pour se simplifier la vie !

L'ensemble de la filière ovine vous propose sur janvier et février, des visites de bergeries pour parler de l'organisation du travail en élevage et faire le plein d'idées ! Détail en page 3.

✕ Le 11 mars 2021 à Lavaur

Ovinpiades Régionales à Flamarens

Pour cause de COVID, les Ovinpiades Tarnaises des Jeunes Bergers n'ont pas pu avoir lieu cette année. Mais les Ovinpiades Régionales auront quand même lieu et dans le Tarn ! Environ 70 jeunes âgés de 16 à 25 ans, de toute la région, vont s'affronter sur différentes épreuves (parage d'onglons, tri de brebis, note d'état, manipulation, état de santé,...). Le lycée de Flamarens accueillera ces épreuves le 11 mars prochain, en espérant que des élèves tarnais arriveront à se qualifier pour les finales nationale le 29 avril à la bergerie nationale de Rambouillet !

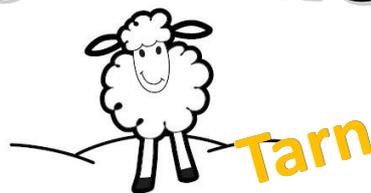


✕ AG FDO reportée au printemps

Les conditions sanitaires sont encore trop incertaines pour pouvoir vous proposer une Assemblée Générale de la FDO au mois de janvier, comme les années précédentes. Le Conseil d'Administration a donc décidé de la reporter au printemps. Une information sera faite à tous les adhérents par mail.



Le feuillet



du moutonnier

ACTUALITE

✕ Aide Ovine

L'Aide Ovine 2021 sera composée comme l'an dernier de 3 parties : **une aide de base** (entre 21 et 22 €, montant à titre indicatif) (50 brebis minimum et productivité de 0.5 agneaux vendus minimum), **une majoration de 2 €** pour les 500 premières brebis, **une majoration « Nouveaux Producteurs »** d'environ 6 €/brebis.

! Télé-déclaration obligatoire : prendre rdv...

La demande d'Aide Ovine est à faire avant le 31 janvier sur Télépac. Pour ceux qui n'ont pas d'accès à internet, la Maison de l'Élevage du Tarn, en collaboration avec la FDO, vous propose d'effectuer gratuitement cette déclaration avec vous sur Albi. **Il suffit juste de prendre rendez-vous au 05.63.48.83.16.**

Paiement AO 2020 : réajustement à 22.30 € !

Le ministère a réajusté le montant de l'aide ovine 2020. Ainsi, l'arrêté du 23 novembre dernier fixe le montant AO 2020 à 22,30 euros (au lieu de 22.05 en 2019). La majoration accordée aux 500 premières brebis reste à 2 € et l'aide complémentaire aux nouveaux producteurs est fixée à 6.35 € par brebis.

✕ Aides aux « copros » 2020

Nous vous rappelons que l'ALMA-GDS 81 et la CRSSA vous aident à réaliser des analyses coproscopiques (à partir de 50 % d'aide). La réalisation de « copros » permet de cibler les traitements et de limiter les risques de résistances. Les dossiers 2020 (factures + résultats d'analyses) sont à renvoyer au GDS.



✕ Grippe Aviaire en France

Début décembre, le Ministère a annoncé la présence du virus Influenza Aviaire H5N8, hautement pathogène dans un élevage de canards du département des Landes. Depuis différentes mesures ont donc été mises en place pour les élevages professionnels mais également pour les basses cours ! Toutes les mesures sont à retrouver sur le site www.elevage-tarn.fr ou sur le site de la préfecture.



✕ Une aide pour les chiens de protection.

Depuis mars 2020, les éleveurs tarnais peuvent être aidés à l'utilisation de chiens de protection. Les investissements éligibles à cette aide sont : l'achat de chien, un forfait d'entretien, la stérilisation, un test de comportement, mais également l'accompagnement technique individuel du chien. Pour être éligibles, les troupeaux doivent pâturer au moins 90 jours par an. Vous êtes intéressés ? Contactez la Maison de l'Élevage au 05.63.48.83.16.

PERSPECTIVES

Eco-pâturage : un réseau d'éleveurs départemental

Qu'est ce que l'Eco-pâturage ?

L'éco-pâturage consiste à entretenir des surfaces enherbées non agricoles grâce au pâturage des brebis. Les avantages de l'éco-pâturage pour les éleveurs sont diverses. En plus d'obtenir une rémunération, les éleveurs bénéficient de terres supplémentaires et donc d'une source de fourrages à moindre coût. Par ailleurs, l'éco-pâturage est un moyen de créer un lien entre les éleveurs et les habitants, et donc de renouveler l'image de l'élevage en rapprochant l'agriculture de la population.

Privilégier les éleveurs qui le souhaitent plutôt que des particuliers.

L'été dernier la FDO81 et la Maison de l'Élevage, ont lancé la création d'un réseau départemental d'éco-pâturage. Des collectivités, entreprises et particuliers recherchent régulièrement des éleveurs qui seraient intéressés pour entretenir des surfaces en y faisant pâturer leurs brebis. Or jusqu'à présent ils se tournaient principalement vers des entreprises privées ou des paysagistes. En créant ce réseau, les professionnels ovins tarnais veulent faciliter la mise en relation des collectivités, entreprises et particuliers avec les éleveurs locaux. L'objectif est que ce soit des éleveurs locaux qui répondent en priorité à la demande et bénéficient d'une activité complémentaire rémunérée.

Un premier listing d'éleveurs « éco-pâturageurs » a été réalisé cet été et sera rapidement distribué aux communes et collectivités territoriales intéressées. Si vous êtes intéressé(e) par l'éco-

pâturage et si vous voulez figurer sur ce listing, n'hésitez pas à nous contacter au 05.63.48.83.16

Témoignage de Xavier Vernhes travaillant avec Trifyl

« Ce qui m'a motivé à faire de l'éco-pâturage, c'est la proximité du site, qui facilite la surveillance des brebis. Bien sûr il y a également la rémunération, qui compense largement le temps de travail supplémentaire.

Concernant le contact avec l'entreprise, je peux échanger directement avec le directeur du site à tout moment. Un employé compte les brebis tous les matins et me prévient s'il y a un souci.

Selon moi, il n'y a pas de difficulté particulière, hormis le temps de travail supplémentaire, mais qui est rentabilisé. Je conseillerais l'éco-pâturage aux éleveurs car c'est une réelle opportunité économique, mais c'est aussi très avantageux pour ceux qui manquent de terres. »



TECHNIQUE

Colostrum : assurance vie de l'agneau

Apport d'énergie et d'immunité !

Les défauts de tétée du colostrum sont à l'origine d'un quart de la mortalité des agneaux, soit directement par hypothermie de l'agneau à la naissance, soit indirectement par les maladies infectieuses favorisées chez cet agneau plus sensible. L'agneau doit en effet téter 10 % de son poids en colostrum dans les six heures qui suivent la naissance, soit 300 ml pour un agneau de 3kg. Ce premier lait riche en matière grasse et en anticorps est son assurance vie !

Trucs et Astuces !

Une pompe à lait pour vous simplifier la vie

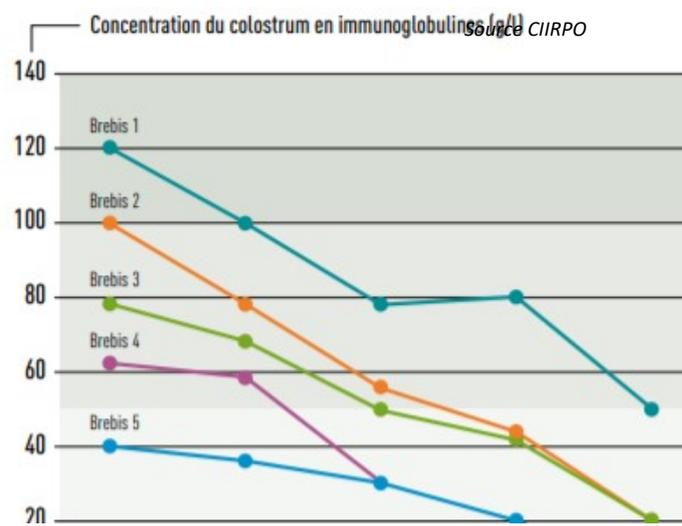
Que ce soit pour prélever du colostrum de manière hygiénique, prélever du lait d'une brebis de manière ponctuelle pour un biberon ou un CMT, ce petit outil peut vous faciliter la vie. Sous forme de pistolet, il permet de faire le vide et de traire facilement une brebis.

Le kit se compose notamment d'une pompe de récupération de 500 ml, de 2 bouteilles de récupération, de manchons trayeurs en silicone de différentes tailles, etc... Vous êtes intéressés ? Commande possible auprès de l'ALMA GDS Tarn et FARAGO Tarn (05.63.48.83.16) à 186 €HT.



Stock de colostrum au congélateur

Il est utile de disposer d'un stock de colostrum au congélateur pour pallier à un éventuel manque chez certaines brebis ou bien chez les portées triples et plus. Le mieux est de vérifier, avant congélation, la qualité du colostrum en question grâce à un pese colostrum ou un réfractomètre. Attention : le colostrum doit bien entendu être décongelé doucement au bain marie et surtout pas au micro onde ! Petit truc et astuce : une pompe à lait peut vous faciliter la tâche en plein agnelage (cf. encadré).



L'agneau doit téter le colostrum le plus rapidement possible car la qualité du colostrum de la brebis diminue très vite après la mise bas.

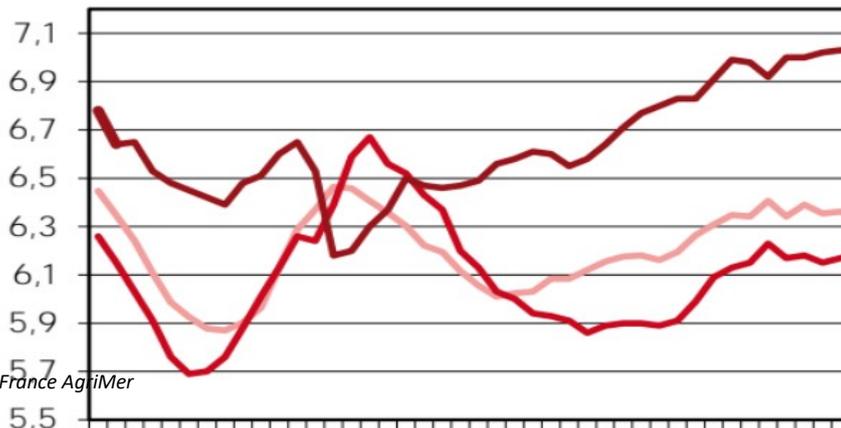
MARCHES

Cotation de l'agneau français

Le début d'année fût conforme aux tendances habituelles, bien que le prix 2020 était plus élevé que les années précédentes. Les prix ont chuté brutalement fin mars, au moment du confinement, alors qu'ils auraient dû être en hausse de manière saisonnière avant Pâques (12 avril). Une forte mobilisation des acteurs de la filière a permis d'écouler les disponibilités en ferme et d'éviter la catastrophe.

Depuis avril, la cotation est en constante progression pour atteindre un record en fin d'année. 7.07 € / kg carcasse à la mi décembre soit +11% de plus qu'en 2019.

Source France AgriMer



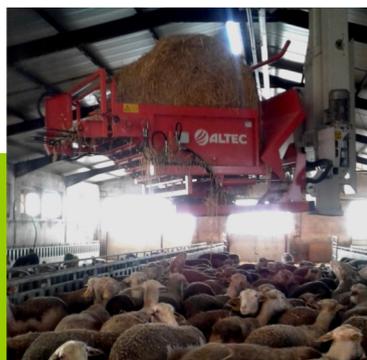
Rallye Bergerie

Des idées pour se simplifier la vie !
Visites de bergeries matin ou après midi
(en fonction des élevages)



Informations Inscriptions

Maison de
l'Élevage du Tarn
05.63.48.83.16



Jeudi 28 janvier au GAEC d'Abillac

Ovin lait - 450 brebis - Villefranche d'Albi

Aménagement de bergerie, pailleuse automotrice, remorque distributrice, nouvelle salle de traite.

Mardi 2 février au GAEC Ferme du Sidobre

Ovin viande - 600 brebis - Le Bez

Tunnel double chapelle avec ouverture du toit motorisée, gestion de plusieurs lots de mise bas en 3 en 2 partiel.

Mardi 9 février au GAEC de la Croix

Ovin lait - 600 brebis - Rayssac

Aménagement d'un séchage en grange et installation d'un déshumidificateur.

Jeudi 18 février au GAEC de la Source

Ovin viande - 380 brebis - Sorèze

Aménagement d'un parc de tri (couloir avec bascule et porte de tri), dérouleuse pour alimenter les brebis via des tapis.

! Inscription obligatoire !

Les conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID nous oblige à proposer ces visites d'élevages uniquement sur inscription, avec un nombre maximum de participants. Ne tardez pas à vous inscrire ! Le port du masque sera obligatoire et les gestes barrières devront être respectés.

Inscriptions au 05.63.48.83.16 ou sur accueil@elevage-tarn.fr

SANITAIRE

Parasitisme : où en est-on ?

Pendant de nombreuses années, la maîtrise du parasitisme chez les ovins a été basée sur l'utilisation régulière des anthelminthiques (vermifuges).

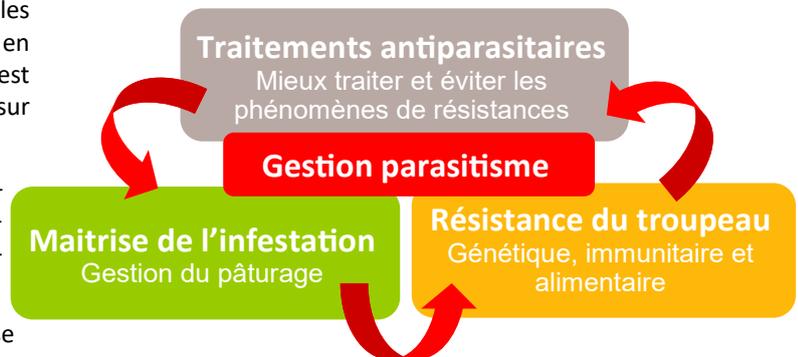
Aujourd'hui la situation a changé du tout au tout !

La législation est devenue de plus en plus stricte. Des molécules ont disparu du marché et les délais d'attente sont de plus en plus contraignants. Ainsi aujourd'hui, une seule molécule est utilisable avec un délai d'attente nul pour le lait (cf encadré sur l'Eprinomectine).

La résistance aux anthelminthiques chez les strongles gastro-intestinaux est devenue une préoccupation majeure. Longtemps cantonnée aux benzimidazoles, celle-ci s'étend aujourd'hui à d'autres types de molécules.

En conséquence, la gestion du parasitisme aujourd'hui doit se raisonner sur les exploitations à travers 3 voies d'actions : l'opti-

misation des traitements, la résistance du troupeau, et la gestion du pâturage. Nous vous proposons d'aborder aujourd'hui quelques conseils de base concernant les traitements. Nous aborderons les autres axes de travail lors de prochains Feuilletés du Moutonnier.



! Eprinomectine : attention !

Aujourd'hui l'Eprinomectine est la seule molécule n'ayant aucun délai d'attente pour le lait. Elle existe sous deux formes commerciales différentes : en pur-on et en injectable (nouveau 2020). Malheureusement, des phénomènes de résistances chez certains strongles gastro-intestinaux (notamment *Haemonchus Contortus*) sont apparus dans le bassin laitier des Pyrénées Atlantiques. Si des phénomènes de résistance s'installent également dans le bassin de Roquefort, les éleveurs n'auront plus aucune solution de traitement en période de traite !

Quelques conseils...

Pour éviter les résistances sur vos troupeaux :

- Faire des copros régulièrement pour traiter au mieux et vérifier l'efficacité du traitement.
- Utiliser l'Eprinomectine uniquement en période de traite ! Sur des brebis taries ne vermifuger qu'avec une molécule d'une autre famille que celle des Lactone Macrocyclique. C'est-à-dire qu'il faut éviter les Ivermectine, Doramectine et Moxidectine, et privilégier les molécules type Closantel.

Copros : pourquoi et comment ?

L'analyse coproscopique doit être quantitative et mesure le nombre d'œufs présents dans les fèces pour chaque parasite. Elle est un bon indicateur en particulier pour les strongles gastro-intestinaux. Ces « copros » pour être pertinentes doivent être répétées, pour ne pas passer entre deux périodes d'infestation. Elles sont aussi importantes à faire après traitement (14 jours) : cela permet de vérifier si le traitement est efficace et si il n'y a pas de phénomènes de résistance.

Comment prélever un bon échantillon ?

Une copro peut se faire sur un mélange de crottes provenant de 15 brebis. Il est important que les prélèvements correspondants aux lots d'animaux, quitte à faire deux ou trois analyses (agnelles, brebis pleines, en lactation, etc). Les crottes doi-

Comment mieux utiliser les anti-parasitaires ?

- Réaliser des copros pour traiter de manière ciblée et quand c'est nécessaire (cf. encadré).
- Alternier les familles d'antiparasitaires utilisés.
- Repérer les périodes à risques pour diminuer la fréquence des traitements.
- Cibler les animaux les plus sensibles (agnelles) ou les animaux les plus maigres, et essayer de favoriser l'immunité des brebis (pas de traitements systématiques).
- Respecter les doses recommandées. Faire des lots homogènes, et traiter au poids le plus fort.
- Eviter d'entrer des nouveaux parasites sur l'exploitation en traitant les nouveaux arrivants.

Et chez vous ? Le GDS Tarn a prévu en 2021, en partenariat avec l'ENVV, de mettre en place des suivis chez des éleveurs tarnais pour identifier, ou pas, des phénomènes de résistances notamment à l'Eprinomectine. Si vous êtes intéressés par ce suivi, contactez nous 05.63.48.83.16.



vent être ramassées directement dans le rectum des animaux. Le mélange doit être fait au laboratoire pour plus de certitudes. Si les échantillons ne sont pas portés rapidement au laboratoire, ils doivent être conservés au frais (4 à 8°). L'ALMA—GDS Tarn et la caisse régionale de santé animale subventionnent ces analyses coprologiques. Infos : 05.63.48.83.16.

Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
05.63.48.83.16 ou accueil@elevage-tarn.fr
www.elevage-tarn.fr



Maison de l'Élevage
Tarn

